



Cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Arras

Écoute personnelle proposée
aux personnes victimes d'abus
et de violences sexuelles dans l'Église.

La cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Arras contribue aux actions de l'Église dans sa lutte contre la pédocriminalité en son sein pour devenir une maison sûre.

Elle s'adresse à toute personne majeure ayant été victime - alors qu'elle était mineure - de violences sexuelles, d'abus d'autorité ou d'emprise au sein de l'Église.*

Vous m'avez reconnu(e) comme victime.

On m'a écouté(e) et l'Église m'a cru(e).

Je ne l'avais jamais dit à personne !

Cellule d'accueil et d'écoute

Maison diocésaine
103 rue d'Amiens
62000 ARRAS

contact : ecoute.victime@arras.catholique.fr

* Pour les personnes actuellement mineures : <https://arras.catholique.fr/information-preoccupante-signalement.html>

La cellule d'accueil et d'écoute du diocèse permet aux personnes blessées par des actes d'abus et de pédocriminalité au sein de l'Église d'être **écoutées, entendues et crues**.

Cette cellule d'accueil et d'écoute, placée sous la responsabilité de l'évêque d'Arras, est composée de cinq laïcs, hommes et femmes, formés à **l'écoute**.

A leur demande, les personnes victimes peuvent rencontrer des membres de la cellule d'écoute de façon **confidentielle**.

Selon leur souhait, il est aussi possible de rencontrer un prêtre ou l'évêque.

L'entretien pourra être suivi d'un signalement, eu égard à la législation française en vigueur.

Des rencontres avec d'autres personnes victimes peuvent aussi être proposées.

Des personnes victimes ont souligné l'importance de pouvoir s'exprimer en confiance et d'être vraiment écoutées. Elles ont souvent besoin d'être accueillies avec tout ce qu'elles ont vécu et soutenues dans leurs éventuelles démarches.

Connaissez-vous l'INIRR ?

C'est l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation. Elle a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église, quand elles étaient mineures.

Le premier contact auprès de cette instance, à l'initiative de la personne victime, se fait par mail à contact@inirr.fr.

Pour accéder au site de l'INIRR : <https://www.inirr.fr/>